

Union Nationale des Écrivains de France
62, boulevard Saint Germain,
75005 Paris

Le Président

Madame Hélène Carrère d'Encausse
Secrétaire perpétuel de l'Académie française
23, Quai de Conti, 75006 Paris

Lettre ouverte

Objet : Notre saisine de l'Académie française sur la « *mise à mort de la langue française* » !

Versailles, ce 14 janvier 2017

Madame le Secrétaire perpétuel,

Jusqu'à quand l'Académie française va-t-elle rester insensible à la colère des Français ? Jusqu'à quand va-t-elle attendre pour mettre enfin le « *mot* » crime sur la chose criminelle ? Jusqu'à quand va-t-elle rester l'épée au fourreau, paralysée et sans voix, au spectacle de la « *mise à mort de la langue française* », dont la réforme du « *Prédictat* » de la grammaire lui porte le coup de poignard de trop ?

Aujourd'hui, devant le paroxysme de l'absurde « *confusion des champs sémantiques* » du *Prédictat*, confinant à la folie institutionnelle, aucun doute n'est plus permis sur le « *mot* » à utiliser pour qualifier l'épouvantable chaos de ces réformes en rafales ne cessant de massacrer l'orthographe, la grammaire, la langue et ses instruments d'apprentissage, depuis quarante ans. À l'évidence, ce n'est plus de « *Réforme* » qu'il faut parler, mais bien de « *Guerre* » de mise à mort de la langue française et de « *haute trahison* » !

N'est-ce pas l'Académie, elle-même, qui a instruit le dossier de ce crime contre la langue française, contre l'intelligence et contre la jeunesse ? Depuis l'appel de Maurice Schumann du **30 janvier 1975** à forger les armes de la Reconquête ; après le cri d'alarme de l'Académie française, du **6 juin 2000**, dénonçant la « *politique d'amoindrissement des filières littéraires* » faisant qu'« *aujourd'hui, la langue et la littérature elles-mêmes ainsi que les exercices qui en sont les instruments d'étude semblent être devenus les ennemis à détruire* » ; après sa déclaration du **21 mars 2002** sur « *le rôle des genres grammaticaux en français* » condamnant « *le choix systématique et irréfléchi de formes féminisées [qui] établit au contraire, à l'intérieur même de la langue, une ségrégation qui va à l'encontre du but recherché* » ; et stipulant « *qu'aucun texte ne donne [au Gouvernement] le pouvoir de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire du français* » ; après le discours « *Au secours du français* » de son Secrétaire perpétuel, du **5 décembre 2002**, actant les « *similitudes entre l'évolution de la novlangue d'Orwell, et celle du français dans notre pays* » ; après l'appel solennel de l'Académie française à son Protecteur, du **5 décembre 2013**, lui demandant de faire de 2014 l'année de la reconquête de la langue française, appel resté sans réponse ; après sa révélation de « *la menace de projets en cours d'élaboration qui affole tous ceux qui ont foi en notre langue. L'idée chemine, dans le plus grand secret de partager notre langue en deux parties, etc.* » ; après son constat, du **11 juin 2015**, d'un nouveau « *mauvais coup porté à la langue française* » par la réforme d'ensemble de la fin du primaire et du collège ; après, en **février 2016**, le soulèvement en masse des français, à 80 %, contre la réforme de l'orthographe ; après le désastre de la mise en place de la réforme de l'orthographe et de la grammaire depuis la **rentrée 2016** ; après l'enchaînement ininterrompu de tant et tant de preuves, attestant l'existence d'une véritable politique criminelle de destruction de la langue française, comment ne pas être scandalisé de voir que rien n'a encore été fait pour condamner ce crime de « *mise à mort de la langue française* » et pour lui donner un coup d'arrêt définitif ! Hautement légitimée par cette non-assistance à personne en danger, notre saisine en fait maintenant **un objet de scandale public** « **incontournable** » **en rendant sa scélératesse visible aux yeux de tous ! Sauf à vouloir se rendre lui-même complice de ce crime, nul pourra plus nier, désormais, que cette guerre de mise à mort de leur langue met les Français en état de légitime défense !**

Madame le Secrétaire perpétuel, devant un tel crime, sans précédent dans l'histoire, qui serait mieux placé que vous pour savoir qu'il ne vous reste plus qu'à prononcer le verdict pour faire cesser le « crime » : le massacre de la langue, de l'intelligence et de la jeunesse ? N'est-ce pas vous qui, après avoir poussé le cri d'alerte « *Au secours du français* », avez lancé, le 5 décembre 2013, il y a déjà trois ans, l'appel solennel au Président de la République pour faire de 2014 l'année de la reconquête de la langue française ? Vous qui êtes destinataire du testament académique de Philippe Beaussant ayant fait de 2016 l'an 1 de la Reconquête ! N'est-ce pas vous, enfin, qui avez proclamé hautement : « *L'Académie s'oppose à toute réforme de l'orthographe¹ !* ». Pourtant, sans égard aux règles de la République - « *honos, onus²* » -, vous n'avez toujours pas répondu à votre propre appel à la *Reconquête de la langue française* !

Alors, Madame le secrétaire perpétuel, au nom de votre épée « *Joyeuse* », n'est-il pas désormais plus que temps de conclure en « *tranchant* » ! Vous dites avoir foi en la langue française. Mais il ne suffit pas de le dire, encore faut-il avoir foi en ses conclusions et en les actions auxquelles elle oblige ! Avoir foi en la langue française, ce n'est pas seulement faire sonner ses mots, c'est avoir foi en ses « *règles certaines* » – à donner et sauvegarder par l'Académie – qui doivent nécessairement, par une chaîne d'évidences n'ayant rien à envier aux mathématiques, conduire à la conclusion certaine à mettre en œuvre pour obtenir la solution qui s'impose – ici la survie de la langue française ! - pour le salut de tous !

C'est pourquoi, l'Académie française ne s'étant pas saisie, elle-même, de la question qui est au principe même de sa création, de ses statuts et de sa raison d'être – son devoir de défendre la langue française « *à l'immortalité* » et, *a fortiori*, de s'opposer à tout prix à sa mise à sa mort ! - ; devant une telle carence décisionnelle de la puissance publique ; nécessité faisant loi, par subsidiarité, nous n'avons d'autre moyen de rappeler l'Académie aux obligations de sa charge qu'en lui adressant la présente saisine.

EN CONCLUSION, c'est donc *au nom de la vocation* de l'Académie d'assurer l'immortalité de la langue française, *au nom* de son devoir de fidélité à l'œuvre de Richelieu et à sa Mission de défense du français ; *au nom* de son *Pouvoir de juge souverain* en matière de langue ; *au nom* du Peuple français, souverain maître de la langue ; *au nom* du *Droit* de peuples à la légitime défense ; **en un mot, c'est au nom de La Loi suprême de survie** que, pour mettre un coup d'arrêt définitif à la « *mise à mort de la langue française* », notre « *saisine* » demande à votre juridiction souveraine, jugeant en dernier ressort :

- 1) **Au titre de l'article 6³** : de prendre acte de la situation de guerre déclarée à la langue française ;
- 2) **Au titre de l'article XXIV⁴** : de forger les « *règles certaines* » nécessaires pour inverser la marche aux abîmes de la langue française, la destruction de l'intelligence, l'empêcher de subir le sort de la « *novlangue* » d'Orwell, et ainsi réarmer l'intelligence à la Reconquête du français ;
- 3) **Au nom du règlement de 1752⁵** : de « *mettre en demeure* » le Président-protecteur de la langue et de l'Académie française, de faire procéder au « *retrait immédiat* » de toute réforme de la langue française (orthographe, grammaire « globale », pédagogisme, etc.), pour en revenir aux méthodes ayant assuré le succès de l'école de Jules Ferry calquée sur les collèges des Jésuites, héritiers d'une tradition consacrée par trois millénaires d'enseignement de la langue. Tradition qui vient, d'ailleurs, d'être « *réhabilitée* » par l'annonce officielle historique de la « *rupture épistémologique* » sur le recul de l'intelligence humaine, annoncée pour le moins depuis quarante ans⁶ !

Désormais, au vu de telles « *preuves* », nul ne pourra plus jamais se lamenter sur les malheurs de la langue française, de l'échec scolaire comme de la jeunesse, et dire la larme à l'œil : « *Je ne savais pas !* »

Dans l'attente de votre prise en compte de notre *saisine-réquisitoire* répondant à l'attente de tous les Français, de tous ceux qui ont foi en la langue française, et constituant la conclusion nécessaire et manifeste de vos discours, nous vous prions d'agréer, Madame le Secrétaire perpétuel, l'assurance de notre haute considération.

Arnaud-Aaron UPINSKY

¹ Dans *Le Figaro* du 13-14 février 2016, p. 20.

² « *Onus est honos qui sustinet rempublicam* », c-à-d : « *c'est un fardeau que l'honneur qui soutient la république* », *De la langue latine*, Cicéron, 72.

³ Article 6 des statuts de l'Académie française délibérés dans sa séance extraordinaire du 21 juin 1816

⁴ « *La principale mission de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner de règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences* »,

⁵ Cf. décision du 10 juillet 1816 sur admission à l'honneur de haranguer

⁶ Cf. $2 + 2 = 5$, *De nouvelles mathématiques pour une nouvelle société*, GERS, 1977 et *La Tête coupée*, F.-X ; de Guibert, 1991